

JACQUES JUSTET — PIERRE BRUYSET

16..

1765

(Voir V<sup>ve</sup> Glaize.)

JACQUES JUSTET [,rue Noire ?], (1671).

VEUVE JACQUES JUSTET [,rue Noire ?], (1671-1672).

JEAN BRUYSET, rue Noire (rue Stella<sup>1</sup>) (1672-1725).

(Voir V<sup>ve</sup> Bruyset)

« L'an 1646 et le 29 daoust a esté baptisé Jehan, filz legitime de s<sup>r</sup> nicolas bruyset, marchand mercier a Lyon, et de dame marguerite roussaux... ».

(Arch. Lyon, La Platière, reg. 297, n° 235.)

« Le 5e [juin 1725] Jay enterré en grande procession s<sup>r</sup> Jean Bruiset, m<sup>e</sup> imprimeur et Libraire, agé de 82 ans. Presens jacque, pierre et Louis Bruiset ses fils. »

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 157, f° 119.)

PIERRE [I] BRUYSET, place de l'Hôpital (1725-1748).

« Le quinziesme dudit [août 1682] jay baptisé pierre et jacques, Enfants jumaux, nés hier, fils de Jean Bruyset, m<sup>re</sup> imprimeur, et de dame Jeanne Burlat sa femme... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 41, f° 343.)

« Ledit [14 avril 1748] jay enterré S<sup>r</sup> pierre Bruyset, jmprimeur et Libraire, agé de soixante six ans, presens : s<sup>r</sup> Loüis Bruyset son frere libraire, s<sup>r</sup> Pierre Bruyset son fils aussy jmprimeur, et de M<sup>e</sup> jacques Baudinot son gendre ; procureur ès Cour[s] de Lyon. »<sup>2</sup>

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 176, f° 54 v°.)

PIERRE [II] BRUYSET, place de l'Hôpital (1748-1765).

« Le 4<sup>e</sup> [septembre 1719] j'ay baptisé Pierre, né hier, fils de Pierre Bruiset, Imprim<sup>r</sup> Libraire, et de Magdeleine Hodieu sa femme, parrain Jacques Bruiset... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 70, f° 84.)

« L'an mil sept cent quatre-vingt dix, le douze du mois de novembre, le corps de Mr Pierre Bruyset, avocat en parlement, agé de soixante onze ans, décédé hier, a été inhumé par moi... ».

(Arch. Lyon, Ainay, reg. 380, f° 145.)

JEAN-MARIE BRUYSET L'AINE ET C<sup>IE</sup>.

« Le 30 prairial an VII. Mariage à Lyon (Division du Midi), de Joseph François Anne Buynand, 26 ans, élève de l'école nationale vétérinaire et rurale de Lyon, fils lég<sup>e</sup>. de François Buynand, propriétaire, et de Marie Madeleine Orsel (Orsel), avec Jeanne Pierrette Bruyset, 19 ans 4 mois, fille lég<sup>e</sup> de Jean-Marie Bruyset, libraire et imprimeur, quai Marseille à Lyon, et de Marie Louise Pierrette Bruyset-Ponthus » (mariage relevé à l'époque où, aux Archives municipales, étaient communiqués au

public les registres de l'état civil, jusque vers 1850). En l'an IX, à l'acte de naissance de leur fils (Lyon-Midi, 30 fructidor), le père est qualifié « artiste vétérinaire ». (Communication de M. Ferdinand Frécon.)

#### BRUYSET AINE ET BUYNAND (1798-....)

« Le dix sept avril mil huit cent dix sept, pardevant... ont comparu... lesquels ont déclaré que Sieur Jean-Marie Bruyset, âgé de septante trois ans, natif de Lyon, rentier rue des Colonies n°3, fils de défunts Jean-Marie Bruyset et Magdeleine Couturier, époux de D<sup>lle</sup> Marie Louise Pierrette Bruyset-Ponthus, est décédé hier soir... ».

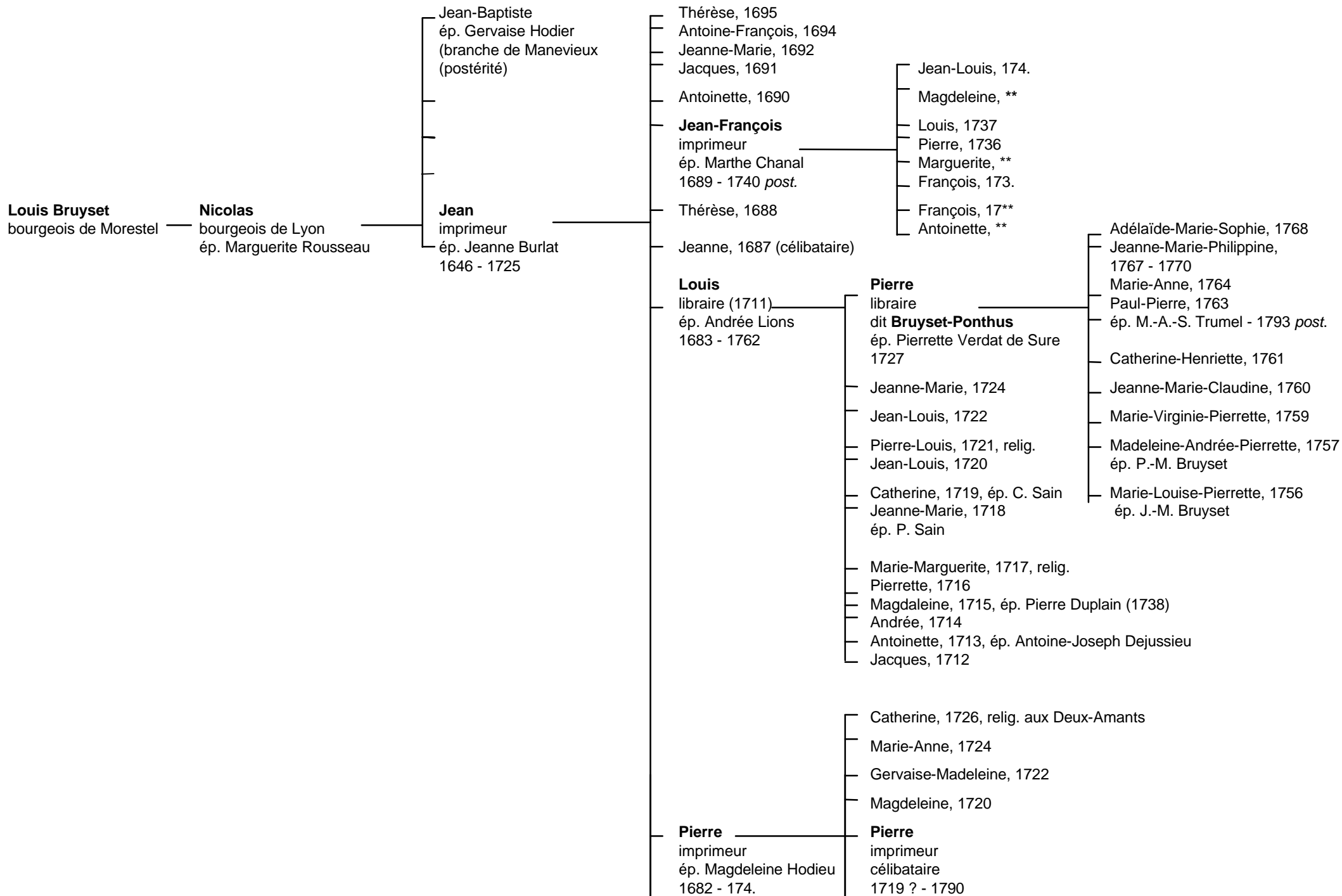
(Arch. Lyon, Décès, 1817, n° 1219.)

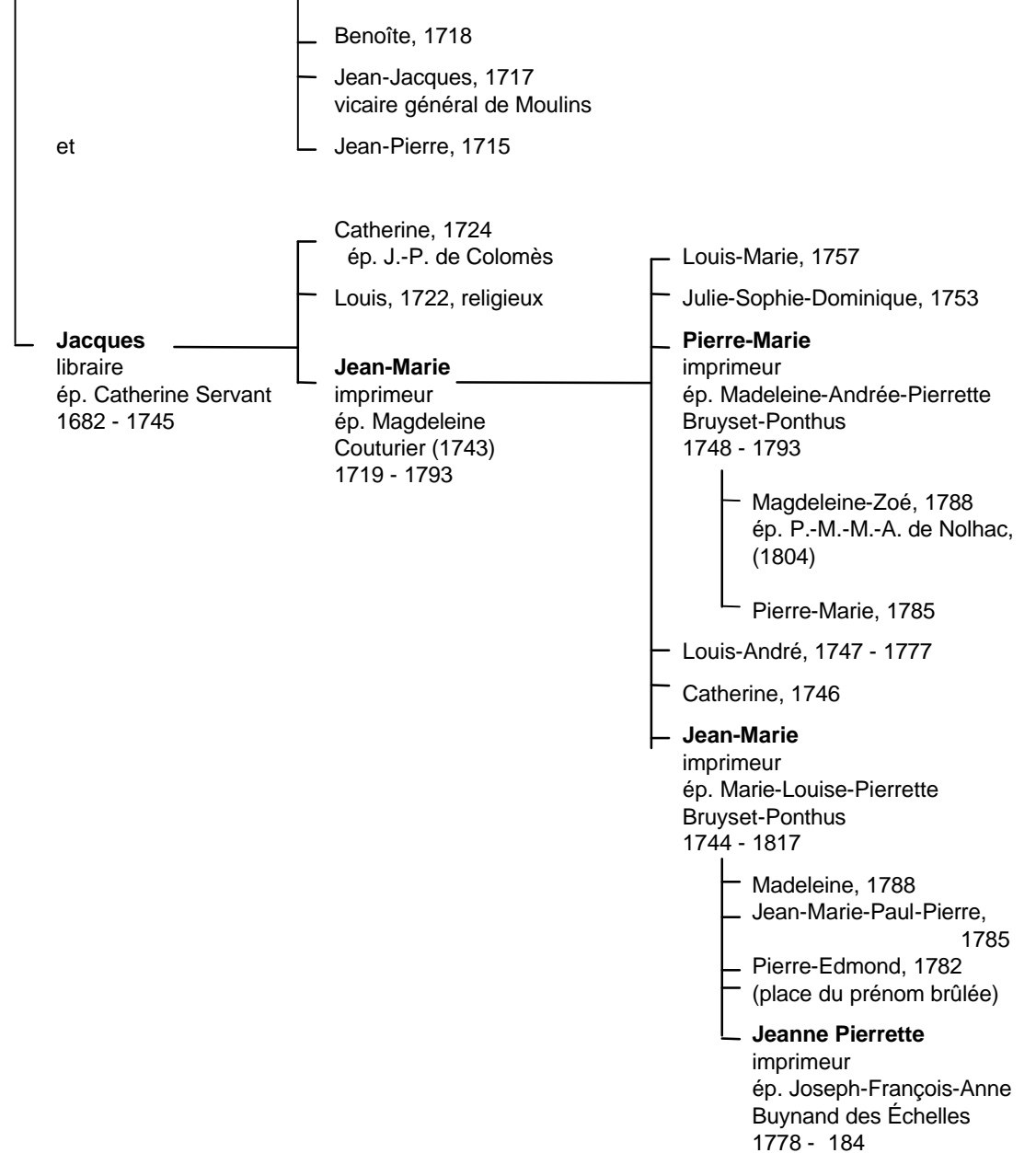
« Des registres des Actes de l'État civil de la commune de Jujurieux, département de l'Ain, il appert que Anne Joseph François Buynand des Echelles, fils de François Buynand et de Marie Magdeleine Orsel, époux de Jeanne Pierrette Buyser [*sic*], est décédé à Jujurieux au domicile de Joseph Orsel son oncle, le vingt novembre mil huit cent onze âgé de 37 ans... ».

(Arch. Jujurieux, 1811, n°...)

« L'an mil huit cent quarante six, le vingt-six mars à onze heures et demie du matin, pardevant... sont comparus Alfred Bruyset [*sic*]... lesquels ont déclaré que Jeanne pierrette Bruyset, âgée de soixante huit ans, native de Lyon, rentière, demeurant rue de Bourbon n°31, veuve de Joseph François anne Buynand, est décédée hier soir... ».

(Arch. Lyon, Décès, 1846, n° 1211.)





Nota : Louis Bruyset et ses descendants possédaient très probablement une « campagne » [domaine dit de Ponthus sur la commune de Montrottier dans les Monts du lyonnais, d'où le nom Bruyset Ponthus] où Louis et son fils Pierre moururent ; je n'ai pu, en tout cas, constater leur décès à Lyon.

Les Bruyset de Lyon descendaient en droite ligne d'une famille dauphinoise : le plus ancien que l'on ait pu découvrir est Louis Bruyset, bourgeois de Morestel, de qui, d'ailleurs, j'ignore l'alliance.

Louis Bruyset vint-il s'établir à Lyon ? Je ne sais. En tout cas, son fils Nicolas devint bourgeois et mercier de cette ville, où il épousa Marguerite Rousseau.

De ce mariage, qui dut être contracté vers 1645, naquirent tout au moins deux enfants : Jean, qui fut la souche dont descendent les imprimeurs, et Jean-Baptiste, chef de la branche des Bruyset de Manevieux. Jean Bruyset, le premier des imprimeurs de ce nom, naquit à Lyon en 1646.

Vers 1680, Jean Bruyset épousa Jeanne Burlat et eut d'elle onze enfants : Jacques et Pierre, frères jumeaux, 1682 ; Louis, 1683 ; Jeanne, 1687 ; Thérèse, 1688 ; Jean-François, 1689 ; Antoinette, 1690 ; Jacques, 1691 ; Jeanne-Marie, 1692 ; Antoine-François, 1694 ; et Thérèse, 1695. C'est la branche seule de Louis Bruyset qui va nous intéresser pour l'instant.

Celui-ci, je l'ai dit déjà, naquit à Lyon en 1683. Il épousa Andrée Lyons, fille de son confrère Jacques Lyons. Il eut de ce mariage treize enfants dont, notamment, Antoinette qui épousa Antoine-Joseph Dejussieu

Une autre des filles de Louis Bruyset, Madeleine, épousa à Lyon, le 30 janvier 1738, Pierre Duplain, libraire<sup>3</sup>.

Quant à Pierre, dit *Bruyset-Ponthus*, il fut le successeur de son père, et épousa, après 1740, Pierrette Verdat de Sure.

Nous voilà donc revenus aux Ponthus, et c'est évidemment par eux que nous allons peut-être savoir l'origine de cette famille qui semble avoir été quelque peu méconnue, ce patronyme ayant été pris parfois pour un prénom.

Tout d'abord, pourquoi appelait-on Pierre Bruyset *Bruyset-Ponthus*, de qui le père avait épousé une Lyons et lui-même une Verdat de Sure ?

Son acte de naissance<sup>4</sup> ne dit mot, bien entendu, qui puisse mettre sur la voie de cette appellation un peu étrange.

Le testament de son père, ni l'acte de la donation que ce dernier lui avait faite un mois auparavant, documents que je dois à l'extrême obligeance de mon vieil ami Georges Tricou, n'en disent davantage.

Et pourtant, je le sens, c'est là qu'est la solution de ce petit problème qui me donnerait la « raison » de la branche des Dejussieu imprimeurs, fût-ce ceux de Dijon et de la région bourguignonne.

En 1752, le 20 septembre, par-devant le notaire Sébastien Soupat, Louis Bruyset, constatant que, âgé de 69 ans accomplis, « il lui est survenu plusieurs infirmités comme abandon de la mémoire, surdité », voulant cependant « donner de son vivant à Pierre Bruyset, son fils, des marques de [la] satisfaction qu'il a de sa sagesse et conduite », il « a réfléchi qu'il était temps de mettre un intervalle entre la vie et la mort et d'arranger ses affaires ». En conséquence, il fait à son fils « vente de son fonds et même lui donne une certaine somme de marchandises ».

Il abandonne donc à Pierre Bruyset « 50 000 livres à prendre par avance d'hoirie sur la somme de 109 528 livres, 19 sous, 5 deniers, faisant la moitié appartenant au donateur dans le fonds du commerce » qu'il exploite en société avec son neveu Jean-Marie Bruyset. Il lui vend le surplus de cette moitié, soit 59 528 livres, 19 sous, 5 deniers.

De plus, il impose à Pierre Bruyset de continuer le commerce en société avec son cousin Jean-Marie Bruyset, de qui on parlera plus loin.

Dans cette vente était comprise « la moitié appartenant au vendeur des planches gravées tant en cuivre qu'en bois, dépendant de la société avec ce Jean-Marie Bruyset », ainsi que « toutes celles appartenant à Louis Bruyset en son particulier ».

Disons en passant que, à la suite d'un différend au sujet duquel Pierre Bruyset reprocha à son associé son « attitude hypocrite », leur société fut dissoute en 1754.

La même année 1752, le 20 octobre, par conséquent un mois jour pour jour après la donation qu'il venait de faire, par-devant le même notaire, Louis Bruyset encore « en parfaite santé » dicte son testament. Des onze enfants que lui avait donnés Andrée Lyons, il n'en reste plus que six ; Antoinette, notamment, la femme d'Antoine-Joseph Dejussieu, a disparu, et ce dernier était mort, lui aussi, en 1747.

La fortune de Louis Bruyset, dont il a fait « un inventaire sincère », se monte à plus de 150 000 livres, y comprise pour une somme de 18 000 livres la maison de Vaise qu'il a acquise de Pierre Valfray.

Pierre Bruyset, lui, eut de Pierrette Verdat de Sure neuf enfants entre 1756 et 1768 : Marie-Louise-Pierrette, 1756, qui épousa son cousin Jean-Marie Bruyset ; Andrée-Madeleine-Pierrette, 1757, qui épousa Pierre-Marie-Bruyset son beau-frère [et cousin] ; Marie-Virginie-Pierrette, 1759 ; Jeanne-Marie-Claudine, 1760 ; Catherine-Henriette, 1761 ; Paul-Pierre, 1763 ; Marie-Anne, 1764 ; Jeanne-Marie-Philippine, 1767, qui mourut trois ans plus tard, et Adélaïde-Marie-Sophie, 1768.

On a vu plus haut que Louis Bruyset avait deux frères aînés, les jumeaux de 1682 : Pierre épousa Madeleine Hodieu et en eut huit enfants : Jean-Pierre, 1715 ; Jean-Jacques, 1717, qui fut vicaire général de Moulins ; Benoîte, 1718 ; Pierre, 1719, qui resta célibataire, fut imprimeur et mourut en 1790 ; Madeleine, 1720 ; Gervaise-Madeleine, 1722 ; Marie-Anne, 1724, et Catherine, 1726, religieuse des Deux-Amants.

Jacques Bruyset, fils jumeau de Jean et de Jeanne Burlat, fut libraire. Il épousa Catherine Servant et en eut trois [enfants] : Jean-Marie, 1719, Louis, 1722, religieux, et Catherine, 1724, qui épousera Jean-Pierre [de] Colomès, chevalier, le père de Catherine-Victoire Imbert. Il [Jacques Bruyset] testa en 1744, le 25 mars, par-devant le notaire Soupât. Parmi les clauses de son testament, on relève cette disposition curieuse : il lègue à Catherine, sa seule fille, épouse du sieur [de] Colomès, outre 40 000 livres qu'elle a reçues par son contrat de mariage, les reliques des saints Valentin, Vincent, Victoire, Faustin et Suzanne Martin, et un reliquaire où sont le nom et les armes du testateur, *parti emmanché d'or et d'argent de trois pièces, à trois besans d'or en pointe, au chef d'argent chargé de trois bouterolles de gueules*, et au bas les armes du cardinal de Tencin, renfermant des reliques de saint François de

Sales et de saint François Régis, prenant en outre toutes sortes de précautions pour que ces reliques et reliquaires « restent dans la famille », et à défaut de descendance, il en fait « legs à Louis Bruyset, son frère ».

Jean-Marie Bruyset, fils aîné de Jacques, fut imprimeur comme son oncle. Né en 1719, il épousa en 1743, Madeleine Couturier et en eut six enfants : Jean-Marie, 1744, qui épousa sa cousine Marie-Louise-Pierrette Bruyset-Ponthus ; Catherine, 1746 ; Louis-André , 1747, mort à 30 ans ; Pierre-Marie, 1748, qui épousa la sœur de sa belle-sœur, Madeleine-Andrée-Pierrette Bruyset-Ponthus ; Julie-Sophie-Dominique, 1753, et Louis-Marie, 1757.

Jean-Marie Bruyset fut un grand libraire, très actif, très remuant, qui fit beaucoup parler de lui. M. Pierre Grosclaude, dans *La Vie intellectuelle à Lyon*, (Lyon, 1933), a fort bien étudié cet « homme d'initiative qui n'était peut-être pas plus scrupuleux que d'autres que l'on considérait comme suspects, mais plus habile », et qui « savait mettre à profit ses relations et ses amitiés ».

En 1756 — Bruyset a 37 ans — il demande à être reçu officiellement « dans une des places d'imprimeur ».<sup>5</sup> Il faut des attestations, mais Bruyset n'en manque pas : le cardinal de Tencin, de son château d'Oullins, déclare qu'il le connaît « pour un homme très intelligent » et qu'il ne lui est jamais revenu sur son compte « rien qui ne fasse honneur à sa probité et à ses talents ». Jean-Baptiste Flachet,<sup>6</sup> le prévôt des marchands, assure que la réception de Bruyset « ne peut qu'être avantageuse à la librairie en général et exciter l'émulation pour de nouveaux progrès dans l'imprimerie ». Le commandant du roi dans la ville de Lyon, François de La Rochefoucauld, témoigne de choses semblables, et le ministre Léonard Bertin<sup>7</sup> clôt ce concert d'éloges, le 1<sup>er</sup> novembre 1757, par un semblable témoignage.

Et Jean-Marie Bruyset entre de plain-pied dans la carrière.<sup>8</sup>

Le 20 avril 1756, il est à Paris et, raconte Grosclaude, il sollicite une audience du directeur de la Librairie, Malesherbes, qu'il veut entretenir du *Dictionnaire portatif des cas de conscience*, de Pontas, et des *Mélanges* de d'Alembert, ouvrages qu'il se propose de rééditer. Malesherbes, toujours bienveillant, le reçoit et lui accorde volontiers les autorisations qu'il sollicite.

Seulement, Bruyset n'avait point attendu que le directeur de la Librairie l'y autorisât pour faire paraître le « Pontas », et cet ouvrage, tout portatif qu'il fût, ne laissait point que de gêner les libraires parisiens qui en avaient le privilège. De sérieuses difficultés surgirent qui ne purent être aplanies que par Malesherbes lui-même, qui vint approuver très fort l'initiative de Bruyset, car, disait-il, « il n'est pas juste que le public paie un prix considérable » les trois volumes des libraires parisiens, qu'il peut « avoir au prix de 6 livres » avec l'abrégé de Bruyset.

Cependant, sept années plus tard, « la contestation n'était point encore apaisée »<sup>9</sup>.

C'est Claude Bourgelat,<sup>10</sup> inspecteur de la Librairie à Lyon, qui servait de truchement à Bruyset pour atteindre Malesherbes. Notre libraire usa et abusa de la singulière bienveillance qui faisait dire, peut-être un peu imprudemment, à Bourgelat : « Bruyset est le seul libraire que je protège, et je lui permets tout ».

Il lui permit tant et tant, que deux affaires dans lesquelles Bruyset s'était fourvoyé — le *Traité des dispenses*, de Collet, et celle encore plus grave des *Œuvres du Philosophe sans souci* — furent terminées par un non-lieu en faveur de Bruyset, qui,

écrit Grosclaude, « n'en était peut-être point aussi innocent qu'on voulait bien le croire ».

Jean-Marie Bruyset s'acheminait lentement vers la fin de sa longue carrière, et il rêvait de la terminer dans la félicité des complaisances royales : la charge enviée d'imprimeur du roi.

Celle-ci était alors occupée par Pierre Valfray, mais dès 1761, Jean-Marie Bruyset se préoccupa d'une vacance prochaine. Et le 17 mai 1764, un brevet du roi, contresigné par le ministre Léonard Bertin, vint dire que, « voulant traiter favorablement avec le sieur Bruyset et le récompenser des services qu'il a rendus au public par son zèle et ses soins pour faire fleurir l'état de l'imprimerie et sa fidélité dans la profession de libraire-imprimeur, qu'il a exercée longtemps avec applaudissement, Sa Majesté a agréé sa candidature à la charge d'imprimeur du roi à Lyon ».

En 1766, Pierre Valfray démissionna, en effet, [de] sa charge mais ce fut, hélas, en faveur d'Aimé de La Roche. Bruyset s'agite alors, en écrit une fois, deux fois à d'Hémery qui, en 176[[6], lorsque Bourgelat avait quitté Lyon pour aller fonder à Paris l'école vétérinaire d'Alfort, l'avait remplacé à Lyon. Mais d'Hémery ne répond pas : « Je suis dans l'huile bouillante devant ce silence », écrit Bruyset, et c'est dès lors entre lui et Bourgelat, et aussi entre l'archevêque de Lyon, Montazet, et le vice-chancelier, un chassé-croisé d'ailleurs sans résultat, la charge d'imprimeur du roi devant passer, en 178[4],<sup>11</sup> directement aux mains de Jean-Marie Bruyset II, fils de Jean-Marie.



*Marque des frères Bruyset, 1730*



On n'a pas oublié que, en effet, ce dernier, qui avait épousé Madeleine Couturier, avait eu d'elle six enfants, dont Jean-Marie II fut l'aîné. Celui-ci était venu au monde en 1744, et il avait, plus tard, épousé sa cousine germaine Marie Louise Pierrette Bruyset-Ponthus.

Jean-Marie Bruyset II avait un frère cadet, Pierre-Marie, né quatre ans après lui, et qui avait épousé Madeleine-Andrée-Pierrette, sœur de Marie-Louise[-Pierrette]. Les deux frères, également imprimeurs, s'associèrent et continuèrent ainsi l'industrie de leur père. Tout allait à souhait quand vint la Révolution. Mais les événements formidables qui se préparaient allaient être fatals à tous deux.

En 1788, Jean-Marie Bruyset avait proposé et obtenu que l'on créât des billets obsidionaux,<sup>12</sup> pour parer à la rareté des assignats. Cette initiative fut-elle la mauvaise raison qui conduisit les deux frères devant le Tribunal révolutionnaire ? J'en doute. Le fait est qu'ils furent emprisonnés tous deux, et c'est là qu'est le drame.

Mais venant de Vingtrinier, ce maître de l'anecdote controuvée, qu'en faut-il croire ?

Les deux frères incarcérés, Jean-Marie condamné à mort, celui-ci dut son salut à un encombrement de voitures au moment où on le conduisait au supplice, dit l'un.

Du tout, affirme Vingtrinier, qui trouve sans doute pareille explication trop classique, du tout : au moment du jugement, Jean-Marie, étant malade, fut oublié à l'infirmerie, et quand son frère et lui furent appelés devant le Tribunal révolutionnaire, Pierre-Marie parut seul devant les juges. Accusé sous le nom de son frère, il ne se disculpa point, se laissa condamner, et bien que père de famille, monta courageusement à l'échafaud le 25 décembre 1793 sans divulguer son secret.

Il y a dans ces racontars bien des invraisemblances : puisque Pierre-Marie Bruyset ne « divulgua point son secret » ; puisqu'il fut, par conséquent, condamné sous le nom de son frère, pourquoi la *Liste générale [officielle] des Contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie*, publiée en l'an II, porte-t-elle « Bruyset, Pierre-Marie, âgé de 45 ans... » ? D'autre part, pourquoi Jean-Marie, puisqu'il ne fut pas condamné, son frère l'ayant été à sa place, dut-il prendre la peine de fuir grâce à un encombrement de voitures ?

Bref, les mauvais jours passés, Jean-Marie Bruyset continua l'exercice de l'imprimerie dans l'atelier familial sous le nom de J.-M. Bruyset l'aîné. En 1800, la raison sociale devint Bruyset aîné et C<sup>ie</sup> : j'imagine que Buynand des Échelles, ancien élève de l'École vétérinaire de Lyon, qui, le 9 juin 1798, avait épousé Jeanne-Pierrette, fille de Jean-Marie Bruyset, venait à ce moment d'entrer dans une société commerciale constituée entre eux, et qu'il fut la « Compagnie » de cette nouvelle raison sociale. La même année, en effet, celle-ci devint Bruyset aîné et Buynand.

Le Buynand, gendre de Bruyset, était-il bien ce Joseph-François-Anne, dont nous avons noté le mariage au début de cette notice ? Pourquoi, alors, Vingtrinier le prénomme-t-il Jean-François, et pourquoi le recensement qui fut fait à Lyon en 1810 l'appelle-t-il Gaspard-François ?

Jean-Marie Bruyset fut, en novembre 1810, nommé inspecteur de la Librairie à Lyon et entra immédiatement dans l'exercice de sa nouvelle fonction. L'atelier « d'où étaient sortis un grand nombre d'ouvrages estimés » n'était plus en 1810 « aussi florissant qu'il l'avait été précédemment ». Cependant, « toujours plein d'activité », il possédait encore sept presses, dont une seule, il est vrai, travaillait d'ordinaire. Il occupait deux

pressiers, alimentés par trois compositeurs, et les enquêteurs impériaux « fondaient de justes espérances sur le zèle des s<sup>r</sup> et d<sup>e</sup> Buynand », qui en étaient devenus les propriétaires.

Cet espoir dura peu : Jean-Marie Bruyset mourut à Lyon en 1817. Buynand, en 1811, à Jujurieux. Quant à madame Buynand, elle ne décéda qu'en 1846.

Jean-Marie Bruyset (1744-1817), deuxième du prénom, paraît avoir joué un rôle fort important dans la vie industrielle de notre ville. C'est lui qui, avant le docteur Schaeffer de Ratisbonne,<sup>13</sup> prévoyant le danger que faisait courir à la papeterie, par conséquent et par répercussion à l'industrie du livre, qui était la sienne, la pénurie croissante du chiffon, chercha à en pallier les effets par l'adoption, comme succédané des chiffes, de la graine aigrettée du peuplier, ce que, dans leur jargon, les botanistes appellent akène. Le succès fut complet, paraît-il. Bruyset put faire fabriquer des échantillons de papier fait avec cette matière, et Schaeffer, à qui il avait été soumis, convint volontiers que l'essai de Bruyset avait été supérieur aux siens : ce succès valut à Bruyset d'être reçu membre de la Société physico-économique de la Haute-Lusace.

Infatigable dans ses recherches, Jean-Marie Bruyset avait encore, au dire de Delandine,<sup>14</sup> inventé une sorte de « feutre destiné à entrer dans la pratique de la reliure » et qu'il appelait « cartalute ».

Il a laissé en outre un certain nombre de publications (voir notice Jean-Marie Bruyset, p.6)

Au début du dix-huitième siècle, les Bruyset, libraires et imprimeurs à Lyon, étaient divisés en quatre branches collatérales issues de Jean Bruyset, fils de Nicolas et de Marguerite Rousseau.

Quand, en 1672, Jean Bruyset traita avec Charlotte de Vay, veuve de Jacques Justet, pour l'achat de son imprimerie, il fit, conformément aux usages, sommation aux syndic et adjoints de la communauté d'avoir à l'agréer à leur corps, aux lieux et place de Justet. La chambre syndicale refusa net, sous le prétexte que, par un arrêt du Conseil de Sa Majesté rendu en 1667, il avait été « fait défenses de procéder à l'avenir à la réception d'aucuns maîtres ».

Ce singulier souci de respecter un règlement, que manifestait ainsi un corps constitué dont chaque membre brûlait à part soi de les violer tous, ne trompait personne. Évidemment, les imprimeurs n'avaient aucun intérêt à la reconduction tacite des brevets ; ils eussent bien voulu, chacun en son particulier, en éteindre la moitié, à condition, bien entendu, que le sien ne fût jamais en cause. Et c'est ce bel égoïsme que l'on trouve à la base de tous les conflits qui ont agité la corporation pendant le dix-huitième siècle.

Bruyset dut donc s'adresser au roi qui, par une ordonnance du 31 janvier 1674, décida qu'« il sera[it] procédé à la réception de l'imprimeur lyonnais en la manière accoutumée », et « sans que l'arrêt de 1667 luy puisse préjudicier ».

Ce ne fut pourtant que plusieurs années après ces événements que Jean Bruyset put exercer officiellement son état. Il s'établit rue Noire (rue Stella), sous l'enseigne À *l'Image Saint François* ; en 1682 et en 1684 il fut désigné pour prendre part à l'élection des officiers municipaux.

Jean Bruyset eut de Jeanne Burlat, sa femme, onze enfants, dont quatre fils qui continuèrent le commerce des livres : Pierre, l'aîné, comme imprimeur ; son frère jumeau, Jacques, et leur cadet Louis comme libraires ; le quatrième, Jean François, comme imprimeur-libraire<sup>15</sup>. Ce dernier<sup>16</sup> semble avoir été, en 1738, avec Louis Chalmette, désigné pour participer à l'élection des échevins ; il ne paraît pas qu'il ait eu aucune descendance dans la librairie.

Jacques eut un fils, Jean-Marie, de qui sont issus Jean-Marie et Pierre-Marie, dont nous avons déjà parlé.

Pierre Bruyset, qui fit partie de la chambre syndicale en 1727 et 1728, eut de Madeleine Hodieu notamment un fils, Pierre comme lui. Après avoir exercé l'imprimerie pendant près de vingt ans, celui-ci se retira. Il est alors qualifié, dans l'*Almanach de Lyon*, d'« ex-imprimeur ». Comme je l'avais fait pour ses confrères, je me suis préoccupé de son décès : ce fut d'abord sans aucun succès...

Je n'ai aucune preuve péremptoire de ce qui va suivre, mais seulement des présomptions graves, précises et concordantes : Pierre Bruyset, imprimeur, mourut avocat en parlement !

— Jusqu'en l'année 1791, qui relate l'état de l'année 1790, l'*Almanach de Lyon*, dans sa liste annuelle des imprimeurs, donne comme adresse à Pierre Bruyset « place Louis le Grand » ;

— En 1790, Pierre Bruyset, né en 1719, avait donc 71 ans ;

— Or, le 12 novembre 1790, mourait, place Louis-le-Grand, Pierre « Bruyset », avocat en parlement, âgé de 71 ans !

Il n'est pas interdit de penser que Pierre Bruyset ex-imprimeur et Pierre Bruyset, avocat en parlement, furent un seul et même personnage. Le cas, d'ailleurs, n'est point isolé : quand mourut, en 1734, Nicolas Deville (voir ce nom), qui avait été libraire rue Mercière, il est lui-même qualifié « avocat en parlement ».<sup>17</sup>

Il n'est d'ailleurs, je le répète, aucun autre Pierre Bruyset susceptible d'avoir été « ex-imprimeur » après 1768.

## Bibliographie

*Arch. Lyon, Notaires*, Min. Debrye, 31 août 1740 ; Min. Soupât, 21 juin 1751.

*Indicateur de Lyon*, 1788.

*Almanach de Lyon*, 1791.

F. Déchelette, « Généalogie de la famille Verdat de La Grange », *Nouvelle revue héraldique*, 1932 : « branche Verdat de Sure », oct., p. 102.

---

1. Anciennement rue Noire.

2. Avant que de se récrier, consulter la notice qui suit.

3. *Arch. Lyon, Notaires*, Min. Soupât, sous sa date.

4. Sur le manuscrit, Audin a laissé ici près de deux lignes vierges, avant « ne dit mot ».

5. Cf. Comparution dans HH 103, 4 janvier 1758. (JP)

6. Jean-Baptiste Flachât, prévôt des marchands de Lyon en 1752-1753. (AM)

---

7. Léonard Bertin (1720-1792), contrôleur général des finances en 1759, a été intendant de Lyon de 1754 à 1757. (AM)

8. Prestation de serment, dans *Arch. Lyon*, HH 103, 13 mars 1758. (JP)

9. Cf. *Mémoire de Malesherbes, communiqué à M. de Villeneuve, sur le Conseil de Chancellerie, à l'occasion d'une plainte en contrefaçon formulée par les libraires de Paris, propriétaires du Dictionnaire des cas de conscience, contre un libraire de Lyon, J. M. Bruyset* (Bibliothèque nationale, fonds franç. 22114, f. 68) et *Mémoire pour J. M. Bruyset, défendeur, contre Pierre Gilles Le Mercier, Hippolyte Louis Guérin, Louis Denis de La Tour, Philippe Vincent, Jean Thomas Hérissant, Cl. Jean-Baptiste Hérissant, libraires à Paris, demandeurs* (Bibliothèque nationale, ms.f. franç. 22136, f. 89).

10. Claude Bourgelat (1712-1799), fondateur de l'école vétérinaire de Lyon, fut censeur puis inspecteur de la librairie à Lyon. (AM)

11. Lettres Patentes du 26 août, enregistrées au Parlement le 6 septembre. (JP)

12. En fait les billets obsidionaux ont été émis à Lyon durant le siège de la Ville par l'armée de la République (été 1793). (JDM)

13. Jacob Christian Schäffer (1718-1790), pasteur bavarois, connu pour ses travaux botaniques et pour ses expériences visant la substitution de diverses matières végétales au chiffon dans la fabrication de papier. Il publia le premier de six volumes décrivant ces expériences en 1765. Une telle substitution avait été proposée dès 1684 par Edward Lloyd dans un article publié dans les *Philosophical transactions*. (Turner Berry et Poole, *Annals of printing*, Londres 1966.) (AM)

14. Antoine-François Delandine (1756-1820), avocat, puis homme politique, membre et bibliothécaire de l'Académie, il devint conservateur de la Bibliothèque de Lyon en 1803. Il publia divers travaux de bibliographie et d'histoire. (AM)

15. *Arch. Lyon, Saint-Nizier*, reg. 173, f° 100 v°.

16. En fait c'est son frère Jacques qui est syndic en 1738 et 1739. (JP)

17. Noter qu'à Toulouse et à Aix-en-Provence, villes de parlement de certaine importance (mais peut-être ailleurs également), il n'est pas sûr qu'un imprimeur en vue accède en fin de carrière à la charge d'avocat au parlement de sa province ; il s'agit selon toute vraisemblance de démarches à caractère purement honorifique, complémentaires d'autres étapes du *cursus honorum* local (consulat, fabrique, administration hospitalière, etc.). (JDM)